



Fiche de Données de Sécurité

The Dow Chemical Company

Fiche de Données de Sécurité conforme à la réglementation (EC) N.
453/2010

Nom du produit: UCON(TM) Refrigeration Lubricant 213

Date de révision: 2012/12/12

Date d'impression: 01 Apr
2013

The Dow Chemical Company vous encourage à lire cette Fiche de Données de Sécurité en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit

UCON™ Refrigeration Lubricant 213

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Le choix du polyglycol approprié pour un usage spécifique exige de connaître les caractéristiques que doit posséder le liquide pour cet usage, d'identifier la plus importante de ces caractéristiques et de pouvoir associer ces données aux propriétés des différents polyglycols. La composition des polyglycols peut varier selon les nombreuses utilisations de ces liquides en industrie telles que les fluides hydrauliques, les liquides de trempe, les lubrifiants pour les compresseurs et la réfrigération, les liquides caloporteurs, les lubrifiants pour machines, les adjuvants liquides pour la soudure, les lubrifiants pour le traitement des métaux, les apprêts textiles, etc.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

The Dow Chemical Company
2030 Willard H. Dow Center
48674 Midland, MI
United States

Information aux clients:

800-258-2436

SDSQuestion@dow.com

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:

989-636-4400

Contact local en cas d'urgence:

00 33 388 736 000

ORFILA: 01.45.42.59.59

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

®(TM)*Marque Déposée

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn	R22	Nocif en cas d'ingestion.
	R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon les Directives CE****Symbole de danger:**

Xn - Nocif

Risques particuliers:

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence:

S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la Fiche de Données de Sécurité.

Contient: Éther monométhyle du polypropylène glycolContient: 7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle
Peut produire une réaction allergique.**2.3 Autres Dangers**

Pas d'information disponible.

Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélange**

Ce produit est un mélange.

No.-CAS / No.-CE / Index	No REACH	Quantité	Composant	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
No.-CAS 37286-64-9 No.-CE Polymère	—	> 75,0 - < 85,0 %	Éther monométhyle du polypropylène glycol	Acute Tox., 4, H302 Aquatic Chronic, 3, H412
No.-CAS Confidentiel No.-CE Polymère	—	> 10,0 - < 20,0 %	Polypropylène glycol	Non classé.
No.-CAS 1330-78-5 No.-CE 215-548-8	—	> 1,0 - < 2,0 %	Phosphate de tricrésyle	Acute Tox., 4, H312 Acute Tox., 4, H302 STOT RE, 2, H373 Repr., 2, H361 Aquatic Acute, 1, H400 Aquatic Chronic, 1, H410
No.-CAS 2386-87-0 No.-CE	—	< 1,0 %	7- Oxabicyclo[4.1.0] heptane-3-	Skin Sens., 1B, H317

219-207-4			carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	
No.-CAS 128-37-0	—	< 1,0 %	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (BHT)	Aquatic Acute, 1, H400 Aquatic Chronic, 1, H410
No.-CE 204-881-4				

No.-CAS / No.-CE / Index	Quantité	Composant	Classification 67/548/CEE
No.-CAS 37286-64-9 No.-CE Polymère	> 75,0 - < 85,0 %	Éther monométylique du polypropylène glycol	Xn: R22
No.-CAS Confidentiel No.-CE Polymère	> 10,0 - < 20,0 %	Polypropylèneglycol##	Non classé.
No.-CAS 1330-78-5 No.-CE 215-548-8	> 1,0 - < 2,0 %	Phosphate de tricrésyle	Xn: R21/22; Xn: R48/22; Repr. Cat. 3: R62; N: R50/53
No.-CAS 2386-87-0 No.-CE 219-207-4	< 1,0 %	7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Xi: R43
No.-CAS 128-37-0 No.-CE 204-881-4	< 1,0 %	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (BHT)	N: R50/53

Composant(s) volontairement divulgué(s).

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.
Voir la section 16 pour le texte complet des phrases R.

Section 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement le produit en lavant la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Ce faisant, retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation persiste, demander des soins médicaux. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Mettre au rebut les articles qu'on ne peut décontaminer, y compris les articles de cuir tels que les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Après une ou deux minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer encore plusieurs minutes. Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Ingestion: En cas d'ingestion, demander des soins médicaux. Ne pas faire vomir à moins d'avis contraire provenant du personnel médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe «Description» de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses anti-alcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

Moyens d'extinction à éviter: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sûreté ou en cas de changement de couleur du contenant. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

Section 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Manipulation générale: Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas ingérer. Bien se laver après manipulation. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Autres précautions: Les déversements de ces produits organiques sur des matériaux d'isolation fibreux et chauds peuvent conduire à une baisse des températures d'auto-inflammation, entraînant éventuellement une combustion spontanée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage / Stockage

Entreposer dans les matériaux suivants: Acier inoxydable de type 316. Acier au carbone. Contenant à revêtement de verre. Polypropylène. Contenant doublé de polyéthylène. Acier inoxydable. Téflon. Ce produit peut ramollir et faire lever certains revêtements et peintures. Après avoir ouvert le contenant, utiliser ce produit rapidement. Entreposer dans le contenant d'origine sans l'ouvrir. Avant son utilisation, un produit dont les contenants n'ont pas été ouverts et dont la durée limite de stockage recommandée a été dépassée devrait à nouveau être soumis à des tests afin de s'assurer qu'il atteint toujours les spécifications de vente. Toute information complémentaire concernant l'entreposage et la manutention de ce produit peut être obtenue en appelant votre représentant des ventes ou le service client.

Durée de conservation:

utiliser d'ici

24 mois

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour des informations complémentaires sur ce produit, consulter la fiche technique.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (BHT)	Dow IHG	VME	10 mg/m3
	France	VME	10 mg/m3
	ACGIH (USA)	VME	Valeur indicative (VL) 2 mg/m3
		Fraction inhalable et vapeur	

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

-Protection des mains: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel (« latex »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé (« EVAL »). Alcool polyvinylique (« PVA »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: Filtre anti-gaz contre les composés organiques (point d'ébullition > 65 °C), type A.

Ingestion: Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Liquide
Couleur	Incolore à jaune
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	5,6 <i>ASTM E70</i> (16,7 % dans isopropanol/eau, 10:6)
Point de fusion	Non applicable aux liquides
Point de congélation	Voir Point d'écoulement
Point d'ébullition (760 mm Hg)	> 200 °C <i>Calcul</i> .
Point d'éclair - coupelle fermée	174 °C <i>ASTM D93</i>
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable aux liquides

Limites d'inflammabilité dans l'air	Inférieure: Aucune donnée d'essais disponible
	Supérieure: Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	< 0,01 mmHg @ 20 °C <i>ASTM E1719</i>
Densité de vapeur (air = 1)	>10 <i>Calcul</i>
Densité (H₂O=1)	0,9954 20 °C/20 °C <i>Calcul</i>
Solubilité dans l'eau (en poids)	< 0,5 % @ 20 °C <i>Visuel</i>
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)	Aucune donnée disponible pour ce produit. Voir la section 12 pour des données sur les composants.
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée d'essais disponible
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité cinématique	41,4 - 50,6 cSt @ 40 °C <i>ASTM D445</i>
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Point d'écoulement -48 °C *ASTM D97*

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

10.5 Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Aldéhydes. Alcools. Éthers. Hydrocarbures. Cétones. Acides organiques. Fragments de polymère.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Comme produit: La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Pour le ou les principaux composants: Estimation DL50, rat > 1.900 mg/kg

Risque d'aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit: La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Pour le ou les principaux composants: Estimation DL50, lapin > 2.000 mg/kg

Inhalation

À température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison du faible taux de volatilité; une seule exposition ne devrait pas être dangereuse. Pour irritation des voies respiratoires et des effets narcotiques: Aucune donnée trouvée.

Comme produit: La CL50 n'a pas été déterminée.

Domage oculaire / irritation des yeux

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire. Des lésions cornéennes sont peu probables.

Corrosion / irritation de la peau

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Sensibilisation**Peau**

Contient un ou des composants ayant provoqué une sensibilisation allergique cutanée.

Respiratoire

Aucune donnée trouvée.

Toxicité à doses répétées

Pour le ou les composants mineurs: Les observations sur des animaux comprennent: Peut provoquer une neuropathie périphérique (lésions aux nerfs des extrémités). Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Glandes surrénales. Testicules. Ovaires. Reins.

Toxicité chronique et cancérogénicité

Pour le ou les composants mineurs: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour le développement

Contient un ou des composants qui, chez les animaux de laboratoire, ont été toxiques pour les fœtus, mais seulement à des doses toxiques pour leur mère.

Toxicité pour la reproduction

Pour le ou les composants mineurs: Phosphate de tricrésyle. Dans des études sur des animaux, a montré des effets portant atteinte à la fertilité chez les mâles. Dans des études sur des animaux, a montré des effets portant atteinte à la reproduction.

Toxicologie génétique

Les études de toxicologie génétique sur les composants testés ont donné des résultats principalement négatifs. Les résultats d'études de toxicologie génétique sur des animaux ont été négatifs pour les composants testés.

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Données pour le composant: Éther monométhyle du polypropylène glycol

Pour un ou des produits semblables: Nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

Pour un ou des produits semblables: CL50, Poisson, Essai en statique, 96 h: > 100 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

Pour un ou des produits semblables: CE50, Daphnia magna, Essai en statique, 48 h, immobilisation: > 10 mg/l

Données pour le composant: Polypropylène glycol

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en statique, 96 h: 190 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna, Essai en statique, 48 h, immobilisation: 450 mg/l

Toxicité pour les micro-organismes

CE50; Bactérie, Essai en statique, 16 h: 2.800 mg/l

Données pour le composant: Phosphate de tricrésyle

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h: 0,6 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna, Essai en statique, 48 h, immobilisation: 0,15 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, Inhibition du taux de croissance, 72 h: > 4,7 mg/l

Données pour le composant: 7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle

Nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss), Essai en dynamique, 96 h: 24 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna, Immobilisation, 48 h, immobilisation: 40 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50b, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), inhibition de la croissance de la biomasse, 72 h: 90 mg/l

Données pour le composant: 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (BHT)

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna, Essai en statique, 48 h, immobilisation: 0,48 mg/l

Valeur de toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Daphnia magna, Essai en semi-statique, 21 jr, nombre de descendants, NOEC: 0,07 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité**Données pour le composant: Éther monométhyle du polypropylène glycol**

D'après les informations concernant un produit semblable: Ce produit ne devrait se dégrader que très lentement (dans l'environnement). Il ne passe pas les tests OCDE/CEE de dégradation rapide.

Données pour le composant: Polypropylène glycol

Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
84 %	28 jr	Test OCDE 301B	Réussi

Données pour le composant: Phosphate de tricrésyle

Le produit devrait être facilement biodégradable.

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
65 - 100 %	28 jr	Test OCDE 301C	Sans objet

Photodégradation indirecte par les radicaux OH

Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
$1,3699 \times 10^{-11}$ cm ³ /s	0,781 jr	Estimation

Données pour le composant: 7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle

En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
71 %	28 jr	Test OCDE 301B	Manqué

Données pour le composant: **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (BHT)**

Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
4,5 %	28 jr	Test OCDE 301C	Sans objet

12.3 Potentiel de bioaccumulationDonnées pour le composant: **Éther monométhyle du polypropylène glycol**

Bioaccumulation: Aucune bioconcentration n'est envisagée du fait du poids moléculaire (PM) relativement élevé du produit (PM supérieur à 1000).

Données pour le composant: **Polypropylèneglycol**

Bioaccumulation: Pas de données disponibles.

Données pour le composant: **Phosphate de tricrésyle**

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 6,34 Estimation

Données pour le composant: **7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle**

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 1,34 Mesuré

Données pour le composant: **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (BHT)**

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 4,17 - 5,10 Estimation

Facteur de bioconcentration (FBC): 598,4; Poisson; Estimation

12.4 Mobilité dans le solDonnées pour le composant: **Éther monométhyle du polypropylène glycol**

Mobilité dans le sol: Pas de données disponibles.

Données pour le composant: **Polypropylèneglycol**

Mobilité dans le sol: Pas de données disponibles.

Données pour le composant: **Phosphate de tricrésyle**

Mobilité dans le sol: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): > 5.000 Estimation

Constante de la loi d'Henry (H): 5,35^E-08 atm*m³/mole; 25 °C Estimé d'après la pression de vapeur et la solubilité dans l'eau.

Données pour le composant: **7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle**

Mobilité dans le sol: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit., Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 29 Estimation

Constante de la loi d'Henry (H): 3,60^F-10 atm*m³/mole; 25 °C Estimation

Données pour le composant: **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (BHT)**

Mobilité dans le sol: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): > 5.000 Estimation

Constante de la loi d'Henry (H): 2,49^F-03 atm*m³/mole Estimation

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVBDonnées pour le composant: **Éther monométhyle du polypropylène glycol**

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: Polypropylèneglycol

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: Phosphate de tricrésyle

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: 7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (BHT)

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes**Données pour le composant: Éther monométhylique du polypropylène glycol**

Pas de données disponibles

Données pour le composant: Polypropylèneglycol

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: Phosphate de tricrésyle

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: 7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (BHT)

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Ce produit, lorsqu'il est mis au rebut sans avoir été utilisé et non contaminé doit être traité comme un déchet dangereux selon la Directive 2008/98/EC. Toutes les pratiques en matière d'élimination doivent être conformes à toutes les lois nationales et provinciales et à tous les règlements municipaux ou locaux régissant les déchets dangereux. Pour des produits utilisés, souillés et résiduels, des évaluations complémentaires peuvent être exigées. Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans toute étendue d'eau.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID****14.1 Numéro ONU**

Sans objet

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: NON RÉGLEMENTÉ

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Conditions spéciales: Donnée non disponible

Numéro d'identification du danger: Donnée non disponible

ADNR / ADN

14.1 Numéro ONU

Sans objet

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: NON RÉGLEMENTÉ

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

IMDG

14.1 Numéro ONU

Sans objet

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: NOT REGULATED

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro SME: Sans objet

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

Sans objet

ICAO/IATA

14.1 Numéro ONU

Sans objet

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: NOT REGULATED

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

US. Toxic Substances Control Act

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés en vertu du règlement 40 CFR 720.30.

Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

France. Tableaux des maladies
professionnelles

Phosphate de tricrésyle

Tableau:

34

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

Section 16. AUTRES DONNÉES**Mention de danger dans la section 3 «Composition/Informations sur les composants»**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de risques dans la section Composition

R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.

Révision

Numéro d'identification: 1013114 / 1001 / Date de création 2012/12/12 / Version: 4.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

The Dow Chemical Company recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date de révision mentionnée ci-dessus.

Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.